

RÈGLEMENT DES FOULÉES DU PÈRE NOËL 2026

1 - INSCRIPTIONS

- Par courrier à l'aide du bulletin d'inscription, **avant le mardi 1er décembre 2026**, cachet de la Poste faisant foi, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association USD Athlétisme et adressé aux **FOULEES DU PERE NOEL** 14 rue Marceau 59240 DUNKERQUE ou dans l'urne de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains
- Sur place dans le hall de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains le samedi 05 déc. de 14h à 18h (voir tarif)
- Par internet :
<https://www.fouleesduperenol.com> jusqu'au **mercredi 2 décembre 2026 minuit**

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés suivant le règlement de la fédération Française d'Athlétisme. Tout athlète non inscrit, sans dossard, ne sera pas admis sur le parcours.

3 - COURSES



Pas d'inscription le dimanche 6 décembre 2026 (sauf la Marche)

Course	Départs	Catégories	Ages	Distances	Inscriptions	
					Jusqu'au 2 déc.	Le 5 déc.
1	09h00	Cadet M/F Juniors M/F Espoirs M/F Seniors M/F Masters M/F	2010-2011 2008-2009 2005 à 2007 1993 à 2004 1992 et avant	5 km	9 €	11 € Le samedi
2	9h30	Eveil athlétique Poussin(e)s	2018 -2020 2016-2017	1 km (sans classement)	gratuit	2 € Le samedi
3	9h40	Minimes Benjamin(e)s	2012-2013 2014-2015	2 km	gratuit	2 € Le samedi
4	10h15	Cadet M/F Juniors M/F Espoirs M/F Seniors M/F Masters M/F	2010-2011 2008-2009 2005 à 2007 1993 à 2004 1992 et avant	10 km	9 €	11 € Le samedi
Marche	11h00		Tout âge	5 km	5 €	5 €

4 - DOSSARDS

Ils sont à retirer dans le hall de la mairie de quartier de Malo-les-Bains de préférence le samedi 5 décembre de 14h à 18h. Possibilité le dimanche 6 décembre dès 8h mais pas plus tard que 30 mn avant le départ de l'épreuve.

Le dossard devra être visible et non plié sur l'athlète, sous peine de non classement. Se munir d'épingles pour le dossard.

Les licences & PPS présentées sur smartphone ou support de même type ne seront pas acceptées

5 - SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par une association agréée Sécurité Civile, Secourisme. Le parcours sera protégé par des bénévoles d'associations locales. Un médecin sera présent sur la zone d'arrivée.

6 – CLASSEMENT

Un classement individuel sera publié pour les courses 1, 3 & 4

7 - RÉCOMPENSES

Un prix sera remis aux 5 premiers au scratch pour les courses 1 & 4. Les 3 premiers de chaque catégorie de la course 3 seront récompensés.

Avec l'inscription, un bonnet de Père Noël sera offert à chaque participant coureur ou marcheur.

8 - RAVITAILLEMENT

Il est prévu à proximité de la ligne de départ et d'arrivée. À l'arrivée, distribution gratuite de chocolat chaud et vin chaud.

9 - ORGANISATION ET ASSISTANCE

Il n'y a pas de vestiaires ni douches. Des sanitaires sont à disposition dans la mairie ainsi que des WC mobiles chimiques sur le parking arrière de la mairie. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les locaux de la mairie.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité-civile auprès de la «MACIF».

Tout athlète devra se présenter apte physiquement à prendre part à la course : les licenciés auront les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est interdit de courir sur le parcours avec : une poussette, des écouteurs, un chien, ou d'être accompagné par un vélo.
L'annulation des épreuves due à des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

10 - PPS (Parcours de Prévention Santé) ou LICENCE OBLIGATOIRE POUR LES COURSES 1, 2, 3, 4.

Les compétiteurs doivent fournir :

Une copie de la licence : **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

- **Pour les majeurs non licenciés FFA**, je joins une copie de l'attestation du **PPS (Parcours de Prévention Santé)**, valide à la date de la course (validité 1 an), que j'ai téléchargée sur le site <https://pps.athle.fr> (le certificat médical n'est plus valable). Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un **PPS (attestation papier mis en place par la FFA)**,
- **Pour les mineurs non licenciés FFA**, d'une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports) donne lieu à une réponse négative à toutes les rubriques ou à défaut un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. (Autorisation parentale et questionnaire médical téléchargeables sur le site de l'organisation ou de l'inscription en ligne).

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

11 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera sur le PODIUM à l'issue de chaque course.

12 - COURSE CARITATIVE

Tous les bénéfices de l'organisation des Foulées du Père Noël serviront à des œuvres caritatives et à l'encadrement et la formation des jeunes lors de stages d'athlétisme.

ATTENTION : Pensez à vous inscrire rapidement car l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants pour les courses 1 & 4.